

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Blanchet donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Paul  
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Ségura  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monot, Mme Chaumillon, M. Monany

-----



## Délibération n° 10-05 du 26 septembre 2024

### AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE N°3 AVEC L'UNIVERSITÉ PARIS 13 AGISSANT POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE SUR LES CANCERS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE (GIS COP 93) – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle (GIS COP 93) du 1 janvier 2006 et ses avenants n°1 à n°6,

Vu la convention financière n°3 signée le 2 août 2021 avec l'Université Paris 13 (Université Sorbonne Paris Nord) agissant pour le compte du GIS COP 93,

Vu la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030,

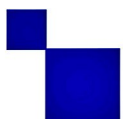
Vu la demande de subvention du GIS COP 93,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre de l'année 2024 une subvention de fonctionnement de 30 000 euros au groupement d'Intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle (GIS COP 93) ;

- APPROUVE l'avenant ci-annexé à conclure avec le GIS COP 93 ;



- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*